Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260709-20260709032-DE

MAIRIE
DE
GOUDELIN
22290

REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de GOUDELIN

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE FAUCHEUR Laurent.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent, SÉHAN Alain, LE MOAL Brigitte, ROUAULT Anne-Marie, GAUVAIN Michaël, TATON Bruno, MALLARGÉ Bernard, THOMAS Gwénaël, LEFEBVRE Nathalie, CORRIO Karine, DONZEL Cécile, BRIAND Julien, CAMUS CARIO Morgane, VINCENT Louis, MARQUIER Charles, LE FORESTIER Doriane, POLLET Guillaume, COLLIN Roxane, PARISCOAT Clémence.

Absents : ROUAULT Anne-Marie (pouvoir à LE FAUCHEUR Laurent)
MARQUIER Charles (pouvoir à VINCENT Louis)
THOMAS Gwénaël (pouvoir à TATON Bruno)

Secrétaire de séance : GAUVAIN Michaël

DÉLIBÉRATION N°20260709- 032

Date de convocation : 3 juillet 2026

Objet : Revalorisation des tarifs périscolaires – année scolaire 2026/2027

Sur avis favorable de la commission scolaire, il est proposé de retenir les TARIFS suivants :

Tarification de la GARDERIE
Sur proposition de la commission scolaire du 26 mai 2026
Applicable à partir du 1er septembre 2026

Horaires			Quotients familiaux			
			QF1	QF2	QF3	QF4 ou QF non fourni
			0 à 670	671 à 960	961 à 1310	> 1310
Matin	7h30 / 8h30		0,85	1,39	1,85	2,29
Soir	1ère heure	16h30 / 17h30	1,76	2,30	2,76	3,19
	2ème heure	17h30 / 18h30 *Par ¼ d'heure*	0,22	0,35	0,46	0,57

PÉNALITÉ forfaitaire par tranche horaire

Garderie **MATIN** **SOIR 1ère heure**	Inscrit.e **mais** absent.e	5 €
	Pas inscrit.e **mais** présent.e	5 €
Garderie **SOIR 2ème heure**	Pas inscrit.e **mais** présent.e	Prix de la 2ème heure
Dépassement après 18 h 30		10 €

Pour toute absence justifiée, la facture ne sera pas émise

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-212200653-20260709-20260709032-DE

Tarification du restaurant scolaire Sur proposition de la commission scolaire du 26 mai 2026 Applicable à partir du 1er septembre 2026	
1 repas (1er et 2ème enfant)	3.64 €
1 repas (3ème enfant)	3.05 €
1 repas (enseignant)	6.10 €
Panier repas	1.76 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **Approuve** cette nouvelle grille tarifaire pour le service périscolaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR